



## Commission du développement des territoires

### 241 - Sécurité des biens et des personnes

#### Propositions financières Budget Primitif 2013

##### Rapport n° CG/2012/115

###### Résumé :

Dans le cadre de la politique en faveur de la sécurité des biens et des personnes, le rapport concerne les inscriptions de crédits sollicitées au titre de la contribution départementale à verser au SDIS pour 2013, de la participation au fonctionnement du bateau pompe transfrontalier Europa 1 et du soutien financier apporté aux projets de construction ou de réhabilitation lourde des bâtiments mis à disposition de la Gendarmerie Nationale, engagés sous maîtrise d'ouvrage communale, intercommunale ou réalisés par un bailleur social.

#### Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2013
PDT	Direction du Développement Economique, Territorial et International	31 619 778,31 €
	<b>TOTAL</b>	<b>31 619 778,31 €</b>

#### 2411 – Incendie et secours

##### ➤ Contingent départemental versé au SDIS pour 2013 :

Le Département est un acteur important de la politique de sécurité des biens et des personnes, aux côtés des communes et de l'Etat. La loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 a conforté le rôle du Département comme acteur majeur de ce domaine, en qualité de premier partenaire du Service départemental d'Incendie et de Secours, au niveau institutionnel et financier.

Avec le contingent départemental versé chaque année au SDIS, le Département couvre 42% du fonctionnement de ce service public, avec le souci d'améliorer la sécurité des habitants, de renforcer la solidarité départementale et d'assurer une mutualisation accrue des dépenses et des moyens d'incendie et de secours.

Ce soutien s'inscrit dans le cadre de la convention partenariale 2012-2014 qui donne une meilleure visibilité des enjeux financiers du SDIS et prévoit un ajustement négocié du financement départemental à des besoins évolutifs. Elle s'inscrit dans un objectif de maîtrise des coûts et de modération de la participation départementale qui devrait évoluer au rythme de l'inflation.

Pour équilibrer le budget du SDIS et tenir compte des récentes remarques de la chambre régionale des comptes, les prestations facturables ont été sensiblement augmentées.

En 2013, il vous est donc proposé d'inscrire des crédits à hauteur de **30 599 778,31 €** pour la contribution départementale au budget du SDIS, soit une augmentation de **1,86%** (+558 762,89 €), similaire à celle des communes et des EPCI. Par ailleurs, le Conseil Général ne compense plus la part de la contribution de la Communauté urbaine de

Strasbourg, concernant les frais de structure du groupement centre, pour laquelle de nouvelles procédures contentieuses sont en cours.

➤ **Participation financière versée** au Groupement Local de Coopération Transfrontalière pour le fonctionnement du bateau pompe Europa 1, dont la gestion est assurée par le SDIS. La participation départementale annuelle à ces frais s'élèvera à **17 500 €**.

## **2412 – Gendarmeries**

L'aide départementale vise à soutenir les opérateurs intervenant pour la construction ou la réhabilitation lourde de bâtiments de gendarmerie, selon les modalités suivantes :

- travaux sous maîtrise d'ouvrage des communes, communautés de communes ou de bailleurs sociaux ;
- subvention de 20 %, du coût des travaux de réhabilitation lourde des bâtiments, dans la limite d'un coût éligible de 15 250 € par appartement ;
- subvention de 25% du coût plafond fixé par le Ministère de la Défense pour les constructions neuves (ramenée à 7 % en cas de participation de l'Etat à hauteur de 18%).

Lors de la séance plénière du 25 octobre 2010, le Conseil Général a décidé d'encadrer l'inscription annuelle des crédits de paiement à un montant de 1 million d'euros en faveur de ce dispositif.

Le bilan quantitatif de 1998 à 2012 fait apparaître un montant total de subventions accordées de 13 M€ pour 28 opérations. A ce jour, le solde des subventions à venir se monte à **1,36 M€**.

Par ailleurs, la SIBAR prévoit la réalisation de nouvelles opérations susceptibles de générer un montant prévisionnel de subvention de **5,92 M€**. Cette programmation est détaillée dans le tableau ci-dessous :

<b>Démarrage prévu des travaux</b>	<b>Localisation</b>	<b>Coût HT</b>	<b>Subventions prévisionnelles</b>
2012	Wolfisheim	4 844 393 €	1 211 098 €
2012	Marmoutier	1 921 608 €	480 402 €
2013	Rosheim	1 900 793 €	475 198 €
2014	Saverne	11 374 885 €	2 843 721 €
2014	Urmatt	1 384 630 €	346 158 €
2015	Sarre-Union	2 255 475 €	563 869 €
		<b>Total</b>	<b>5 920 445 €</b>

Au total, l'engagement du Département, calculé sur la base d'une intervention à hauteur de 25 % du coût des travaux, pourrait donc s'établir à 7 284 698 € pour la période 2013 – 2020.

La réalisation de ces opérations permettrait de parachever l'équipement du territoire.

Il vous est proposé de supprimer le dispositif actuel d'aide à la construction ou la réhabilitation de bâtiments de gendarmerie à l'achèvement de la dernière liste d'opérations.

**Pour l'année 2013, des crédits de paiement en faveur de ce dispositif sont sollicités à hauteur d'1 M€. Ils seront affectés au paiement des opérations réalisées à Obernai et à Bouxwiller.**

### Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
2411	Incendie et secours	30 110 000,00 €	30 619 778,31 €
2412	Gendarmeries	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la commission du développement des territoires, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général :*

*- approuve les dispositions du rapport traduites dans le Budget Primitif 2013 ;*

*- décide de mettre un terme à compter du 1er janvier 2013 au dispositif d'aide à la construction et à la réhabilitation des bâtiments de gendarmerie pour de nouvelles opérations, étant précisé que le soutien sera maintenu aux opérations prévues et localisées à Wolfisheim, Marmoutier, Rosheim, Saverne, Urmatt et Sarre-Union.*

Strasbourg, le 19/11/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL